



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42818

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les inquiétudes des agriculteurs concernant la disparition du fonds de gestion de l'espace rural pour 1997. L'idée de réduire à néant un outil de développement prometteur, qui ruinerait les aspirations et les efforts consentis par les agriculteurs dans le domaine essentiel de l'espace rural semble, en effet, inopportune alors que survient cette grave crise de la production bovine et risque d'aggraver la desertification de nos campagnes. Aussi, il lui demande de veiller au maintien du FGER dans le contexte actuel.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la rehabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42818

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4752

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6281